### 7493/20

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 avril 2020 Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 avril 2020

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 07/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 14750



Bruxelles, le 23 avril 2020 (OR. en)

7493/20

**FIN 229** 

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européene
Date de réception:	22 avril 2020
Destinataire:	Monsieur Zdravko MARIĆ, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 07/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 07/2020.

p.j.: DEC 07/2020

7493/20 sdr ECOMP.2.A **FR** 



## COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 22/04/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020 SECTION III - COMMISSION TITRES: 05, 23, 40

#### VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 07/2020

ORIGINE DES CRÉDITS		
<b>DU CHAPITRE</b> - 0505 Instrument d'aide de préadhésion Agriculture et développement rural		
POSTE - 05 05 03 02 Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	СР	-5 000 000,00
POSTE - 05 05 04 02 Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	CP	-5 000 000,00
<b>DU CHAPITRE</b> - 0506 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»		
ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole	СР	-500 000,00
DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières		
ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CE	-50 000 000,00
	CP	-29 500 000,00
DESTINATION DES CRÉDITS		
<b>AU CHAPITRE -</b> 2302 Aide humanitaire, assistance alimentaire et préparation aux catastrophes		
ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et	CE	50 000 000,00
d'une assistance alimentaire en fonction des besoins	CP	40 000 000,00

#### INTRODUCTION

Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que la flambée de COVID-19 était une urgence de santé publique de portée internationale et, le 11 mars 2020, qu'elle était devenue une pandémie. Bien que centrée initialement en Chine, la COVID-19 s'est rapidement propagée, pour toucher plus de 200 pays dans toutes les régions du monde. Elle a été qualifiée depuis lors de pandémie, avec un bilan total, au 14 avril 2020, de 1,9 million de cas détectés et 119 000 décès.

Afin de répondre à ce risque élevé de propagation de la COVID-19, le 5 février 2020, l'OMS a lancé un plan stratégique de préparation et de riposte, doté de 675 millions d'USD, qui définit les activités à mener et les ressources dont ont besoin, globalement, les organisations internationales de santé, dont l'OMS. Le 25 mars, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies a lancé le plan de réponse humanitaire global COVID-19, qui regroupe les appels de l'OMS, du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de diverses autres agences, afin de recenser les lacunes et de définir de nouvelles mesures à prendre. Ce plan de réponse requiert un montant total de 2 milliards d'USD pour répondre aux besoins urgents résultant de la pandémie de COVID-19.

Le 26 mars 2020, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a lancé un appel COVID-19 pour un montant de 800 millions de CHF (environ 750 millions d'EUR), devant servir à prépositionner du matériel, communiquer sur les risques, allouer des subventions en espèces aux familles, soutenir les établissements médicaux et les lieux de détention et garantir aux personnes déplacées et aux détenus l'accès aux soins médicaux. La mise en œuvre sera menée par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En outre, le 31 mars 2020, le Secrétaire général des Nations unies a lancé un fonds interagences d'intervention et de relèvement COVID-19, demandant 1 milliard d'USD pour les priorités suivantes: faire face à l'urgence sanitaire, mettre l'accent sur l'impact social ainsi que sur la riposte et la reprise économiques, et aider les pays à mieux se redresser.

Le présent virement propose la mobilisation de 50 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 40 millions d'EUR en crédits de paiement pour la crise découlant de la pandémie de COVID-19, qui s'ajoute à la précédente mobilisation de l'aide d'urgence pour la COVID-19 (DEC 02/2020 - 30 millions d'EUR en crédits d'engagement et 24 millions d'EUR en crédits de paiement, en complément d'un ensemble plus vaste de mesures qui ont réorienté 169 millions d'EUR de contrats existants vers les préparatifs en vue de la surveillance épidémiologique).

À la mi-avril 2020, le taux d'exécution global pour les crédits d'engagement inscrits au chapitre 23 02 (Aide humanitaire) était de 95,8 % des crédits disponibles et il s'établissait à 34,9 % pour les crédits de paiement. Au 20 avril 2020, la réserve opérationnelle de l'aide humanitaire s'établit à 80 millions d'EUR et doit être préservée pour faire face, d'ici à la fin de l'année, à d'autres urgences humanitaires, d'une ampleur moindre, ou à des catastrophes soudaines.

La Commission a identifié, au titre de l'instrument d'aide de préadhésion et d'autres actions et programmes relevant de la rubrique 4, un montant de 10,5 millions d'EUR en crédits de paiement qu'elle propose de redéployer. Par conséquent, elle sollicite, pour la crise découlant de la pandémie de COVID-19, la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence à hauteur d'un total de 50 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 29,5 millions d'EUR en crédits de paiement.

#### I. PRÉLÈVEMENT

#### <u>l.1</u>

#### a) Intitulé de la ligne

05 05 03 02 - Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union

#### b) Données chiffrées à la date du 15/04/2020

	СР
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	38 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	38 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	8 314 991,62
5 Crédits disponibles (3-4)	29 685 008,38
6 Prélèvement proposé	5 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	24 685 008,38
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	13,16 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)	
	OD

	СР
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/04/2020	8 314 991,62
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite de recouvrements effectués au titre d'engagements précédents, un montant de 5 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition à partir du volet «développement rural» de l'instrument d'aide de préadhésion afin de couvrir les besoins urgents relevant de la rubrique 4.

#### 1.2

#### a) Intitulé de la ligne

05 05 04 02 - Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union

#### b) Données chiffrées à la date du 15/04/2020

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	80 000 000,00
2 Virements	-1 500 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	78 500 000,00
4 Crédits déjà utilisés	23 126 212,29
5 Crédits disponibles (3-4)	55 373 787,71
6 Prélèvement proposé	5 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	50 373 787,71
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	6,25 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)	
	СР

CD

0,00

n/a

23 126 212,29

#### d) Justification détaillée du prélèvement

1 Crédits disponibles en début d'année

3 Taux d'exécution [(1-2)/1]

2 Crédits disponibles à la date du 15/04/2020

À la suite de recouvrements effectués au titre d'engagements précédents, un montant de 5 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition à partir du volet «développement rural» de l'instrument d'aide de préadhésion afin de couvrir les besoins urgents relevant de la rubrique 4.

#### <u>I.3</u>

#### a) Intitulé de la ligne

05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole

#### b) Données chiffrées à la date du 15/04/2020

	СР
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 300 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	6 300 000,00
4 Crédits déjà utilisés	3 937 713,26
5 Crédits disponibles (3-4)	2 362 286,74
6 Prélèvement proposé	500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	1 862 286,74
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	7,94 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)	
	СР
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/04/2020	0,00

#### d) Justification détaillée du prélèvement

3 Taux d'exécution [(1-2)/1]

À la suite de la décision du Conseil des membres du Conseil oléicole international (COI) de limiter la mise en œuvre de certaines activités et après l'adhésion d'un nouveau membre (la Géorgie) au COI, la contribution de l'UE a été réduite. Par conséquent, un montant de 0,5 million d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition afin de couvrir les besoins urgents relevant de la rubrique 4.

n/a

#### <u>I.4</u>

#### a) Intitulé de la ligne

#### 40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

#### b) Données chiffrées à la date du 15/04/2020

	CE	СР
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	358 500 000,00	358 500 000,00
2 Virements	0,00	-24 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	358 500 000,00	334 500 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	358 500 000,00	334 500 000,00
6 Prélèvement proposé	50 000 000,00	29 500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	308 500 000,00	305 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	13,95 %	8,23 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice	précédent)	
	CE	СР
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/04/2020	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide spécifiques de pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

#### **II. RENFORCEMENT**

#### **II.1**

#### a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une assistance alimentaire en fonction des besoins

#### b) Données chiffrées à la date du 15/04/2020

	CE	СР
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 042 234 779,00	1 144 000 000,00
2 Virements	-15 789 900,00	8 210 100,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 026 444 879,00	1 152 210 100,00
4 Crédits déjà utilisés	983 234 500,00	369 979 454,16
5 Crédits disponibles (3-4)	43 210 379,00	782 230 645,84
6. Renforcement demandé	50 000 000,00	40 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	93 210 379,00	822 230 645,84
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	4,80 %	3,50 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	СР
1 Crédits disponibles en début d'année	1 024 638,59	643 655,90
2 Crédits disponibles à la date du 15/04/2020	1 024 638,59	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	100,00 %

#### d) Justification détaillée du renforcement

Le financement supplémentaire de 50 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 40 millions d'EUR en crédits de paiement servira à améliorer les services de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, en tant qu'élément essentiel pour tenter d'éviter que la pandémie ne continue à se propager, en particulier dans les lieux surpeuplés, notamment dans les installations/camps de réfugiés/personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et parmi les communautés d'accueil. Compte tenu des circonstances difficiles entourant la pandémie et des restrictions connexes en termes de déplacements, les fonds serviront également à soutenir les services logistiques et les chaînes d'approvisionnement en vue d'une fourniture efficace de l'aide d'urgence.

La Commission a identifié un montant de 10,5 millions d'EUR en crédits de paiement qu'elle propose de redéployer. Par conséquent, elle propose de mobiliser la réserve d'aide d'urgence à hauteur de 50 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 29,5 millions d'EUR en crédits de paiement.

#### **ANNEX**

#### COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EMERGENCY AID RESERVE IN 2020

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2020, which relate to the Emergency Aid Reserve (EAR), and the remaining amount of the EAR reserve following the approval of these proposals.

Transfer Ref	Content	Commitment Appropriations carried-over Reserve (EUR)	Commitment Appropriations 2020 Reserve (EUR)	Payment Appropriations 2020 Reserve (EUR)
	Initial appropriations	45 602 116	358 500 000	358 500 000
DEC 02	Mobilisation of the EAR for COVID-19 outbreak crisis	30 000 000	0	24 000 000
DEC 03	Mobilisation of the EAR for Venezuela and East Africa	15 602 116	74 397 884	90 000 000
DEC 07	Mobilisation of the EAR for COVID-19 outbreak crisis	-	50 000 000	29 500 000
	Total transfer proposals	0	124 397 884	143 500 000
	Remainder	0	234 102 116	215 000 000
	Total remainder of commitment appropriations	234 102 116		